



## 36645 - Il est préférable de sacrifier une bête que de donner son prix en aumône

---

### question

Puisque mon pays regorge de pauvres , pourrai-je leur donner le prix de mon sacrifice à titre d'aumône ou faut-il faire le sacrifice?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Muhammad ibn Outahymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) a dit: « Il est préférable de faire le sacrifice que de donner son prix en aumône parce que c'est la pratique choisie par le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) et parce que l'acte procède des rites préconisés par Allah le Très-haut.Si les gens lui préféraient l'aumône , le rite tomberait en désuétude.S'il était préférable de se contenter de faire du prix une aumône , le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) l'aurait clairement indiqué à sa communauté par l'acte ou par la parole car il n'était pas dans ses habitudes de s'abstenir de leur expliquer ce qui était un bien pour eux.Mieux , si l'aumône avait la même valeur que le sacrifice, il l'aurait également expliqué.D'autant plus que la première option nous épargne le fardeau que constitue la recherche d'une bête à sacrifier.Car il n'était pas dans les habitudes du Messenger d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) de ne pas indiquer ce qui était plus facile pour sa communauté quand celle-ci avait à choisir entre choses égales.Au cours d'une année de famine, le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) dit: **Que celui d'entre vous qui sacrifie une bête n'en conserve aucun quartier au-delà de trois jours.** L'année suivante, les gens lui dirent:

**-O Messenger d'Allah!Allons-nous faire ce que nous avons fait l'année passée?**

**-Mangez-en et faites -en manger et conservez en une partie. L'année écoulée était éprouvante**



pour les gens et je voulais promouvoir l'entraide entre vous. Cité par Bokhari et Mouslim.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Egorger un sacrifice à la place qu'il faut vaut mieux qu'en donner le prix en aumône. Voilà pourquoi, si un pèlerin faisait une aumône d'une valeur plusieurs fois plus importante que le sacrifice exigé de celui qui opte pour deux pèlerinages imbriqués l'un dans l'autre (quiran) ou deux pèlerinages séparés par une pause (tamatou), l'opération ne serait pas valide. Il en est de même pour le sacrifice habituel.